

Monsieur Hernandez Antonio  
Madame Gamboa Yarlis  
Locataire de Mr. ROBLOT Jean-François  
au numéro 6 de la rue du 5 décembre  
LUC SUR ORBIEU 11200

Monsieur le commissaire enquêteur,  
Suite à l'enquête publique concernant l'extension de périmètre de l'association syndicale autorisée du canal de Luc-sur-Orbieu -Ornaison-Boutenac nous nous prononçons contre cette extension tant que les utilisateurs non agriculteurs, qui ne possèdent que des surfaces de 500 à 1000m<sup>2</sup> seront obligés de supporter la taxe d'équipement qui est pour l'instant de 61 euros (qui vont surement encore augmenter). L'équité des surfaces occupées est loin d'être respectée!!!! sachant que le raccordement du réseau nous est imposé d'autant que certains d'entre nous n'en ont aucune utilité (dont nous en faisons partie).

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations respectueuses.